

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°6 du 11 février 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°3

ERRATUM

à l'instruction n° 2296/DEF/DCSCA/SD-REJ/REG du 20 décembre 2010 relative aux établissements du service du commissariat des armées de Marseille et de Brétigny-sur-Orge.

Du 22 décembre 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation »*.

ERRATUM à l'instruction n° 2296/DEF/DCSCA/SD-REJ/REG du 20 décembre 2010 relative aux établissements du service du commissariat des armées de Marseille et de Brétigny-sur-Orge.

Du 22 décembre 2010

NOR D E F E 1 0 5 2 9 0 1 Z

Texte modifié :

Instruction n° 2296/DEF/DCSCA/SD-REJ/REG du 20 décembre 2010 (BOC N° 2 du 14 janvier 2011, texte 9. ; BOEM 510.1.4.5, 511-0.1.1, 512.1.1).

Référence de publication : BOC N°6 du 11 février 2011, texte 3.

L'instruction n° 2296/DEF/DCSCA/SD-REJ/REG du 20 décembre 2010 est modifiée comme suit :

Au premier alinéa.

Au lieu de : « Brétigny-sur-Orne » ;

Lire : « Brétigny-sur-Orge ».